

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 12 février 2019 à 20 Heures 30**

Convocation en date du 1^{er} février 2019.

Etaient présents : 19

Absents excusés : 3

Absents : 1

Secrétaire de Séance : Christine FOUCAULT

Publics présents.

Approbation du précédent procès-verbal de réunion. A l'unanimité.

1) TRAVAUX EGLISE DU TEILLEUL – DEMANDE D'AIDES FINANCIERES – ETUDES COMPLEMENTAIRES :

Présentation du dossier.

Restauration du clocher et de la sacristie de l'église St Patrice du Teilleul.

Pour donner suite aux observations de la Préfète de la Région Normandie du 19 juillet 2018 des études complémentaires doivent être engagées, à savoir :

- Clocher :
 - Etude de structure, d'analyse des poutres bétons et des désordres constatés.
 - Projet de restauration des planchers bois du 1^{er} étage et niveau du beffroi. A compléter par une analyse de l'état sanitaire de ces éléments et le bien fondé de leur remplacement.
- Sacristie :
 - Etude complémentaire de structure.
 - Relevé de charpente

Le coût des études complémentaires... 10 400 € ht.

Suite à une communication téléphonique avec l'Unité Départementale de l'Architecture et du patrimoine de la Manche, une première tranche de travaux est validée à 138 800 € ht.

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide la première tranche de travaux à 138 800 € ht au lieu de 73 800 € ht (délibération du conseil municipal du 24 avril 2018).
- Ajoute à cette tranche de travaux, les études complémentaires qui sont évaluées à 10 400 € ht.
- Sollicite les aides financières pour la première tranche de travaux + études complémentaires auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie) et du conseil départemental.
- Autorise Mme le Maire à signer tous les documents pour l'aboutissement de cette affaire et notamment les déclarations d'urbanisme.

Observations : Mme HEUZE Marie-Thérèse signale un problème à l'église du Teilleul : la protection au clocher posée dernièrement est enlevée.

Travaux à l'église Ste Marie du Bois en cours : La consultation des entreprises va avoir lieu après l'acceptation des déclarations d'urbanisme.

2) TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MONT SAINT-MICHEL NORMANDIE AU 1^{ER} JANVIER 2019 – CONVENTION DE SERVICE:

Suite au transfert de la compétence assainissement collectif à compter du 1^{er} janvier 2019, une convention de mise à disposition des services techniques communaux et le matériel à la communauté d'agglomération du Mont Saint-Michel Normandie doit être mise en place.

- Les agents concernés : Service technique :
 - Assainissement Le Teilleul : Monsieur Eric ROINEL, agent de maîtrise et Monsieur Bertrand BUISSON, Adjoint technique Principal de 2^{ème} classe.
 - Assainissement Heussé : Monsieur Jean Claude THIERRY, Adjoint technique Principal de 2^{ème} classe.
- Assainissement Le Teilleul :
 - ✓ 1 heure tous les jours 5/5 pour Monsieur Bertrand BUISSON + 2 heures : 1 weekend sur 2 dont 1 h le samedi et 1 h le dimanche (roulement avec Eric ROINEL)
 - ✓ 2 heures : 1 weekend sur 2 dont 1 h le samedi et 1 h le dimanche pour Eric ROINEL (roulement avec Bertrand BUISSON).
- Assainissement Heussé : 1 heures 30 mn par semaine les jours ouvrés.

Décision du Conseil Municipal :

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la convention ayant pour objet de définir les modalités selon lesquelles le service technique de la Commune sera mis à disposition de la communauté d'agglomération du Mont Saint-Michel Normandie.
- Donne pouvoir à Mme le Maire pour signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

3) SPECTACLE VILLE EN SCENE LE 24 JANVIER 2019 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE D'ANIMATION TEILLEULAIS :

130 spectateurs environs.

Pour le montage et démontage du matériel : 2 agents du service technique pendant 3 jours (37 heures) + Bénévoles : Madame et Monsieur DANJOU et Monsieur Patrick FOUCAULT.

La dépense du spectacle a été prise en charge par le Comité d'Animation Teilleulais.

Sur proposition de Mme le Maire, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle à cette association pour cette prestation, soit 600 €, soit une dépense pour le spectacle 1 800 € - 1 200 € de recettes.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve et décide de prévoir les crédits sur le budget primitif 2019.

Observations : La commune renouvellera cette prestation. Mais, elle précise qu'il est nécessaire d'avoir recours à des bénévoles afin de réduire le reste à charge pour la commune.

4) DÉLIBÉRATION POUR L'ADHÉSION A L'ASSOCIATION BIOMASSE NORMANDIE :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

> Décide d'adhérer à l'Association régionale Biomasse Normandie et de prévoir les crédits sur le budget primitif de l'année 2019.

L'adhésion permettra d'être informée des actions menées par l'association et d'être destinataire des documents réalisés au cours de l'année, qu'il s'agisse d'articles publiés dans la presse professionnelle, de fiches de réalisation ou de notes de réflexion sur le bois-énergie ou la gestion des déchets organiques ou la maîtrise de l'énergie.

Cette association suit le fonctionnement du réseau de chaleur de la commune du Teilleul (Chaufferie bois).

La cotisation pour l'année 2019 est de 114 €.

5) VENTES D'HERBES SUR LES COMMUNES DELEGUEES DE FERRIERES ET HEUSSE :

Votants : 20

Sur proposition,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, pour l'année 2019 :

- ❖ Monsieur Serge HEUTIER-GUEGUEN étant un conseiller intéressé ne prend pas part au vote. Votants : 19
Accepte de vendre l'herbe du champ près du presbytère situé « Le Bourg » commune déléguée de Ferrières au prix de 60 € pour 45 ares à Madame et Monsieur HEURTIER-GUEGUEN.
- ❖ Accepte de vendre l'herbe sur la commune déléguée d'Heussé, du champ derrière la mairie 2ha50 au prix de 630 € à Jean Claude THIERRY et pour les 58 ares au prix de 100 € à Fabrice NOEL.
- ❖ Demande à Madame le Maire de procéder au recouvrement de ces recettes.

Observations : Les offres sont très correctes.

6) CONCOURS DES MAISONS-COMMERCE VISIBLES DE LA RUE ET FERMES FLEURIS – MODIFICATION DES CATEGORIES ET RECOMPENSES :

En raison du faible nombre de participants, il est proposé de modifier les catégories ainsi que les récompenses pour avoir un plus grand nombre de lauréats. A savoir :

Sur proposition,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les modifications de catégories et de récompenses suivantes :

Les catégories :

- Maisons et commerces et Fermes Fleuris au lieu de
 - Maisons et commerces visibles de la rue
 - Fermes fleuries.

Les récompenses :

- 1^{er} : un lot de 60 € ; 2^e : un lot de 50 € ; 3^{ème} : un lot de 40 € ; 4^{ème} : un lot de 30 € et les 10 suivants : un bouquet de fleurs d'une valeur de 20 €.

Au lieu de :

- Catégorie Maisons et commerces visibles de la rue : 1^{er} lot : 60 € ; 2^{ème} lot : 50 € ; 3^{ème} lot : 40€.
- Catégorie fermes fleuries : 1^{er} lot : 60 € ; 2^{ème} lot : 50 € ; 3^{ème} lot : 40€.

Le jury sera constitué de la commission Animation, Culture et Embellissement.

Observations : Les inscriptions en mairie avant le 31 mai.

7) OUVERTURE DE CREDITS EN INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL AVANT L'ADOPTION DU BUDGET 2019 – PAIEMENT DU SOLDE DES HONORAIRES MAITRISE D'ŒUVRE TRAVAUX AUX 2 SALLES COMMUNALES ET AUX LOGEMENTS DE GENDARMERIE :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Dans l'attente du vote du budget, selon le code général des collectivités territoriales, autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement ci-dessous :

Les décomptes définitifs des honoraires du maître d'œuvre pour les travaux aux 2 salles communales de la commune déléguée du Teilleul et aux logements de la Gendarmerie.

- Travaux logements gendarmerie : facture d'un montant de 139€27 tt.
- Travaux aux 2 salles communales : facture d'un montant de 34€37 ttc.

8) MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2018 – REMBOURSEMENT DE L'AVANCE DU BUDGET REGIE DE CHAUFFAGE BOIS AU BUDGET COMMUNAL :

En raison d'une insuffisance de trésorerie, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide d'annuler la délibération du conseil municipal du 19 décembre 2018 concernant le remboursement à la commune par le budget Régie chauffage bois Commune déléguée le Teilleul d'une partie de l'avance, soit pour l'année 2018, 35 000 €.

9) ECLAIRAGE PUBLIC : DECISION POUR ETEINDRE LA NUIT :

Votants : 21

Pour faire des économies d'énergies, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide de laisser la rue principale allumée la nuit (la RD 976) et d'éteindre de 23 Heures à 5 heures les autres rues de l'agglomération du Teilleul.

Par la suite, une solution sera trouvée pour éclairer l'extérieur du complexe sportif et culturel lors de manifestations.

Observations : Cette décision sera transmise au Syndicat Départemental d'Energies de la Manche pour sa mise en application.

La population sera informée par voie de presse et sur le site internet.

10) QUESTIONS DIVERSES :

- Prochaines réunions :

- Conseil Municipal : Mercredi 6/3 à 20h30 vote des comptes administratifs.
Vendredi 29/3 à 20 h vote des budgets.
- Réunion Maires et Adjointes : 13 février 2019 à 10h30.

- Lecture des mots de la boîte à idées.

- Demande d'éteindre l'éclairage public.
- Peindre le Château d'eau (Œuvre d'Art).
- Marre des feux dans les jardins.
- Déjections canine importantes. Achat d'un moto-crotte.
- Pour la revitalisation des bourgs, privilégier à améliorer son domaine avant de penser à acquérir du bâti privé.
- Pour l'aménagement paysager, penser à associer le public dans une commission, le personnel d'entretien.

- Point sur le recrutement de médecins généralistes.

- Visite organisée pour l'accueil d'un médecin pendant 2 jours avec le cabinet de recrutement, soit le 25 et 26 février 2019 ou le 14 & 15 mars 2019. Puis, le médecin se prononce sur sa candidature. Les conditions d'installation : 6 mois gratuité loyer d'habitation et le local santé.

- Salariés de la commune. Monsieur BOUZIN donne l'exemple d'une ville dans la Sarthe. Piste à étudier.
 - Candidature d'un médecin marocain : Mr LEGRAND fait un point sur ce dossier. Il est intéressé et parle bien le Français. Une visioconférence a eu lieu avec le pôle de santé pour faire découvrir les lieux. Sa candidature est un peu compliquée concernant la validation du diplôme.
 - Mme KUNKEL a rencontré samedi un jeune médecin qui est en 6^{ème} année d'études. Il lui reste 3 ans. C'est un jeune du Territoire. Il a visité le pôle de santé.
- Compte rendu des réunions - Revitalisation des bourgs :
Report de la réunion publique suite aux conditions météorologiques défavorables.
Comité de pilotage du 6 février pour le référentiel foncier (Réflexion sur le choix des ilots à prioriser et choix des modalités de concertation avec les propriétaires). Les propriétaires concernés seront invités à une réunion d'information. L'ilot principal retenu aux alentours de la mairie.
- Les étudiants de la fac Master 2 Ruralités ont commencé à rencontrer les chefs d'entreprises. Très bon accueil.
Pour le questionnaire des nouveaux arrivants plus difficiles à cibler. De l'aide sera demandée aux présidents d'associations pour les nouveaux adhérents.
Pour l'instant, il ressort de ce sondage : développer le mobilier urbain (bancs, poubelles...) ; Signalétique des commerçants insuffisante ; limiter les panneaux à vendre sur les maisons : favoriser plutôt une belle vitrine sur les biens à acquérir ; mettre en place une taxe d'habitation sur les logements vacants ; les studios meublés à développer ; faire une vidéo pour mettre en avant la commune du Teilleul ; Donner de la clarté aux maisons du bourg ; développer la restauration le soir et weekend ; Taxe foncière trop élevée ; boutique itinérante...
- Mise à disposition des animateurs sportifs par la communauté d'agglomération du Mont Saint-Michel Normandie au tissu associatif pour l'année scolaire 2018-2019. En 2019, il y a lieu de réfléchir avec les communes concernées au moyen de poursuivre ce service.
Intervention de Mr MAERTENS : Bien intégrer aussi les intervenants sports, et musiques vers les écoles.
- Carrefour « St Patrice » : Lecture de la réponse de Monsieur BLANDIN, Responsable de l'agence technique départementale du Sud Manche au courrier envoyé par Mme le Maire le 7 janvier 2019 pour signaler le caractère dangereux du carrefour de « St Patrice » sur la commune déléguée du Teilleul. Mise en place de compteurs de vitesse de part et d'autre du carrefour pour proposer des améliorations.
- Point sur le programme de voirie 2019 : La commission voirie s'est réunie le lundi 28 janvier pour définir le programme voirie pour l'année 2019.
Pour information : mise en place d'un cahier de doléances pour la voirie à l'accueil de la mairie.
Mme LELANDAIS demande de revoir les trous sur le chemin de la « championnière » sur la commune déléguée du Teilleul.
Un regard est à refaire sur la place d'Husson suite aux travaux d'effacement des réseaux.
Les panneaux de village de la commune de Ste Marie du Bois sont à changer. Recenser la liste.
- Par délégation du conseil municipal, Mme le Maire :
A signé l'avenant au lot assurance multirisque pour une prime annuelle de 5 971,25 € ttc à compter du 1^{er} janvier 2018. Marché conclu au 1^{er} janvier 2017 : 5 119,94 € ttc ajout de bâtiments et révision des prix.

- Utilisation du compte 020 « dépenses imprévues d'investissement » budget assainissement pour 900 € affectés au profit de l'article 203 « frais d'études » et 40 € affecté au profit de l'article 218 « autres immobilisations corporelles ».
- Utilisation du compte 020 « dépenses imprévues d'investissement » budget commune pour 1000 € affectés au profit de l'article 2315 opération 93 « Travaux de voirie ».
- Utilisation du compte 022 « dépenses imprévues de fonctionnement » budget Régie de chauffage au bois pour 1500 € affectés au profit de l'article 673 « Titres annulés sur exercice antérieur ».
- Mme le Maire fait part qu'un compromis de vente va être signé pour une parcelle du lotissement communal « butte rouge 1 » Le Teilleul.
- Mme le Maire fait part du courrier du Département pour la vente des locaux de la brigade de gendarmerie proposée à 50 000 €. Pas de suite.
- Monsieur MAERTENS demande qu'on relance Monsieur TRICOT pour la couverture de la salle Socio-culturelle. Actuellement, beaucoup de fuites.
- Mme Christine FOUCAULT sollicite la commune pour la mise à disposition d'un logement d'urgence pour reloger éventuellement une famille en cas de difficulté. Des gîtes ; l'hôtel ; vestiaire de football.... Des solutions peuvent être trouvées rapidement en cas de demande.

Séance levée à : 22 h 50 mn